

du 20 Avril 1970

WTh/EM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU DIRECTOIRE

LE DIRECTOIRE,

- VU la proclamation du 10 Décembre 1969;
 VU le Décret n°69-319/D/SGG du 12 Décembre 1969 portant création du Directoire;
 VU l'Ordonnance n°69-53/D du 26 Décembre 1969, portant Charte du Directoire;
 VU le Décret n°234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret n°69-142/PR/SGG du 19 Juin 1969 qui l'a modifié;
 VU le Décret n°69-327/D/SGG du 18 Décembre 1969, portant répartition des Départements Ministériels entre les Membres du Directoire;
 SUR proposition du Membre du Directoire chargé du Ministère de l'Economie et des Finances;
 Le Conseil du Directoire entendu;

ORDONNE

ARTICLE 1.- Est autorisée l'ouverture du Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1970 des crédits **supplémentaires** ci-après :

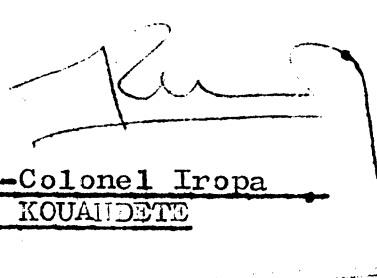
| NOMENCLATURE BUDGETAIRE | DOTATIONS INITIALES | CREDITS SUPPLEMENTAIRES | NOUVELLES DOTATIONS |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------|
| <u>Chapitre 201 - Article 2 -</u> Plan de Nutrition (FAO-OIS-UNICEF) | 2 229 601 | 4 960 000 | 7 189 601 |
| <u>Chapitre 203 - Article 3 -</u> Développement Cultures fruitières et maraichères (Centre de Pabegou) | - | 1 000 000 | 1 000 000 |
| <u>Chapitre 403 - Article 67 -</u> Construction de l'Usine d'Egrenage de Coton du Mono | 14 342 500 | 10 657 500 | 25 000 000 |

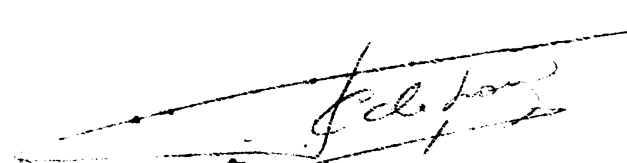
ARTICLE 2.- Ces crédits supplémentaires qui s'élèvent à SEIZE MILLIONS SIX CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENTS (16 617 500) francs CFA sont gagés par une partie de la part du Dahomey sur les dividendes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest,

ARTICLE 3.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat./.-

FAIT A COTONOU, LE 20 Avril 1970

Par le Directoire,


 Lieutenant-Colonel Iropa
 Maurice KOUANDETE


 Lieutenant-Colonel Paul Emile
 de SOUZA

Lieutenant-Colonel Benoit Koffi SIZOGAN

AMPLIATIONS :

JORD 1-PD 4- SGM 11- MJL 2- Ministères 9- SGPR- PCT-DN-Gde Chanc. 4
 SGG-6-MEF 2-DB 6-CE-DC 4- C.S.2-DGAL-D.S. 6-IAA-CE 6-IGF 2.-